

RÉFORME DES MARCHÉS PUBLICS

Acteurs du BTP, ce qui change pour vous

- Décrypter la réforme des marchés publics avec les meilleurs experts
- Connaître et mettre en œuvre les nouvelles règles applicables aux marchés publics de travaux
- Débattre des enjeux de la réforme avec les acteurs du secteur

AVEC LA PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE DE



Jean MAÏA
Directeur des affaires juridiques
**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE**



Gilles DE BAGNEUX
Président
CTIM
Président du Comité de
la Commande Publique
MEDEF



Arnaud LATRECHE
Adjoint au directeur de
la commande publique et
de la valorisation immobilière
**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA CÔTE D'OR**



Christophe MERIENNE
Président de la Commission
Juridique
SYNTEC INGENIERIE

ET NOTAMMENT LES INTERVENTIONS DE

- Chantal SAICHI, *Directeur de la Commande Publique, VILLE DE TOULON*
- Alain PIQUET, *Président de la Commission marchés, FFB*
- Raphaël APELBAUM, *Avocat associé, Droit Public, LEXCASE (PARIS - LYON - MARSEILLE)*
- Régis COURROY, *Adjoint au Directeur des Ressources Internes, VOSGELIS*
- Laure THIERRY, *Avocate, VEDESI*

Avec le soutien de :



Formation complémentaire

12 et 13 MAI 2016

**NOUVEAU CODE DES MARCHÉS PUBLICS - DÉCRYPTER LES DÉCRETS
D'APPLICATION DE LA RÉFORME DE LA COMMANDE PUBLIQUE DE A À Z**
Enjeux des décrets d'application de l'ordonnance de Juillet 2015

Edito

Le droit de la commande publique prend un coup de jeune.

Plus simple, plus moderne et plus favorable aux PME, tels sont les objectifs qui guident sa réécriture.

D'ici 2017, c'est un code unique, articulant les concepts du droit français et du droit européen et véritable levier de politique publique au service de la croissance économique, l'innovation, la justice sociale et la transition énergétique, qui régira les achats publics.

Si l'on attend encore - pour le 1er avril 2016 au plus tard - la publication du décret de l'ordonnance marchés publics publiée au JO le 23 juillet 2015, de nouvelles règles sont d'ores et déjà entrées en vigueur.

Les mesures impactant directement les marchés de travaux sont nombreuses : généralisation de l'allotissement, montée en puissance des marchés globaux, marchés de partenariats rénovés, évolution des MAPA, sourcing et négociation consacrés, réflexion en coût global, achat public durable encouragé, modalités de paiement revues, encadrement des avenants...

Acheteurs publics et opérateurs économiques, êtes-vous prêts ?

Le Moniteur et *achatpublic.info* vous donnent rendez-vous le **14 avril** pour une journée complète de décryptages et de tables-rondes.

Cette journée est l'occasion pour vous de :

- Bénéficier du décryptage de la réforme des marchés publics par la Direction des affaires juridiques de Bercy
- Connaître et savoir mettre en œuvre les nouvelles règles applicables aux marchés publics de travaux
- Débattre des enjeux de la réforme avec les acteurs du secteur

Au plaisir de vous accueillir,

CLÉO HOULLIER

Chef de Projets Conférences | Le Moniteur

LE MONITEUR
DES TRAVAUX PUBLICS ET DU BÂTIMENT

Depuis 1903, Le Moniteur anime le marché de la construction et du cadre de vie avec un hebdomadaire diffusé à plus de 48 000 exemplaires autour duquel se sont développés de nombreux services d'information et de mise en relation. Il accompagne les acteurs de la construction et les aide à décrypter l'actualité, pour améliorer leurs performances, adapter leurs pratiques, et produits aux évolutions du marché.

Marque média de référence pour tous les cadres et décideurs de la construction en France, Le Moniteur a développé une expertise pointue et se distingue par son approche innovante et proactive.

Les rencontres du Moniteur se déclinent sous plusieurs formats :

- Des événements annuels sous forme de conférences, congrès et trophées
- Des formations pratiques et méthodologiques, clubs et matinées débats

UNE PUBLICATION DU GROUPE

INFOPRO
digital

RÉFORME DES MARCHÉS PUBLICS

Acteurs du BTP, ce qui change pour vous

Cette journée sera animée par les rédactions du *Moniteur* et *d'achatpublic.info*

8h30 Accueil des participants

9h00 **ALLOCATION D'OUVERTURE - Commande publique : le changement, c'est maintenant !**

- Les principales nouveautés impactant les acteurs de la construction
- Vers un Code de la commande publique

Jean MAÏA | Directeur des affaires juridiques | **MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE**

9h45 **DÉCRYPTAGE - Allotissement : nouveau régime, nouvelles techniques**

- Les critères pour allotir
- Limitation du nombre de lots, offres variables en fonction du nombre de lots : comment maîtriser ces nouveaux outils
- Les dérogations au principe de l'allotissement

Aymeric HOURCABIE | Avocat associé | **HPG AVOCATS**

10h30 Pause

DES PROCÉDURES DE PASSATION RÉNOVÉES

11h00 **DÉCRYPTAGE - Les Mapa, synthèse des mesures**

- Quelles publicités pour quels marchés ?
- Les nouvelles contraintes
- Les conditions de recours à la négociation clarifiées : mythe ou réalité
- Halte au marchandage sur les prix

Laure THIERRY | Avocate | **VEDESI**

11h30 **DÉCRYPTAGE - Les procédures formalisées**

- Dialogue compétitif, procédure concurrentielle avec négociation : les alternatives à l'appel d'offres

Laure THIERRY | Avocate | **VEDESI**

12h00 **TABLE RONDE - Acheteurs publics / opérateurs économiques : se fréquenter sans danger**

- Les recettes pour effectuer un sourçage dans les règles : acteurs, outils et précautions
- Prévenir, détecter et corriger les conflits d'intérêts
- Ententes, favoritisme : responsabilités et sanctions

Arnaud LATRECHE | Adjoint au directeur de la commande publique et de la valorisation immobilière | **CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CÔTE D'OR**

Christophe MERIENNE | Président de la Commission Juridique | **SYNTEC INGÉNIERIE**

Laure THIERRY | Avocate | **VEDESI**

13h00 Déjeuner

DES CRITÈRES D'ATTRIBUTION ET D'EXÉCUTION RESPONSABLES

14h00 **TABLE RONDE - Candidatures et offres, les nouvelles marges de manœuvre**

- Dans quelles conditions et pour quels motifs peut-on rejeter une candidature ou une offre
- Repérer et juger une offre anormalement basse - Quid de la sous-traitance ?
- Offre de base vs. variantes : jusqu'où peut-on aller? Comment choisir ?
- Candidature : le Dume, s'en saisir plutôt que subir

Ingrid BIGOT-FALCON | Responsable de projet au pôle économique | **CAPEB**

Hervé LETELLIER | Avocat associé | **SYMCHOWICZ WEISSBERG & ASSOCIÉS AVOCATS**

Chantal SAICHI | Directeur de la Commande Publique | **VILLE DE TOULON**

15h00 **TABLE RONDE - L'achat public durable encouragé**

- RSE, coût complet, cycle de vie, apprentissage... le champ des clauses sociales et environnementales élargi
- Intégrer ces processus dans la construction
- Concilier offre économiquement avantageuse et durabilité socio-environnementale
- Achat de proximité, travail détaché : trouver la bonne distance

Raphael APELBAUM | Avocat associé, Droit Public | **LEXCASE (PARIS - LYON - MARSEILLE)**

Alain PIQUET | Président de la Commission marchés | **FÉDÉRATION FRANÇAISE DU BÂTIMENT**

DES MODALITÉS DE PAIEMENT ÉQUILIBRÉES

15h45 **DÉCRYPTAGE - Délais, avances, garanties vers davantage de sécurité financière pour les entreprises ?**

- Avances et retenues de garantie : la réforme va-t-elle assez loin
- A chaque acheteur public son régime de paiement
- La dématérialisation des factures : une solution aux retards de paiement

Régis COURROY | Adjoint au Directeur des Ressources Internes | **VOSGELIS**

Gilles DE BAGNEUX | Président | **CTIM** | Président du Comité de la Commande Publique | **MEDEF**

16h30 Fin de journée

Retrouvez le programme détaillé de cet événement sur : <http://evenements.infopro-digital.com/lemoniteur/>

Jeudi 12 et vendredi 13 MAI 2016

NOUVEAU CODE DES MARCHÉS PUBLICS - DÉCRYPTER LES DÉCRETS D'APPLICATION DE LA RÉFORME DE LA COMMANDE PUBLIQUE DE A À Z Enjeux des décrets d'application de l'ordonnance de Juillet 2015

Objectifs de la formation :

- ✓ Maîtriser l'ordonnance de juillet 2015 et ses décrets d'application : les modifications et changements apportés
- ✓ Approfondir ses connaissances en matière de réglementation des Marchés publics
- ✓ Maîtriser la procédure de passation et ses modalités d'applications dans un nouveau cadre juridique

Formation animée par :

Cyril LAROCHE

Avocat à la Cour

SCP D'AVOCATS BOUYEURE – BAUDOIN

KALANTARIAN – DAUMAS – CHAMARD

• **Connaître le champ d'application des marchés publics régis par l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et ses décrets d'application**

Assimiler la nouvelle définition des marchés publics

Déterminer les marchés publics exclus de l'ordonnance du 23 juillet 2015

Identifier les personnes morales soumises à l'ordonnance

• **Savoir préparer un marché public**

Définir les besoins

Quid de l'obligation d'allotir

Comment rédiger des stipulations du marché de travaux, de fournitures et de services

Fixer la bonne durée et le prix du marché

• **Sécuriser la passation du marché public**

Savoir choisir sa procédure : estimer son besoin, identifier les procédures formalisées et recourir à la plus adaptée

Faire une publicité efficace

Dématérialiser la procédure en toute sécurité

Sélectionner les candidats régulièrement et efficacement et savoir constituer un Document Unique de Marché Européen ou DUME

Choisir l'offre économiquement la plus avantageuse et écarter les offres anormalement basses ou non conformes

Mener une procédure négociée : les règles de la négociation et du dialogue compétitif et la négociation sans mise en concurrence préalable

Effectuer un achat sur appel d'offres : procédures d'appel d'offres ouvertes et restreintes

Connaître les techniques particulières d'achat : marchés à tranches et à bons de commande, les accords-cadres et le concours

Passer un marché public particulier : marchés de maîtrise d'œuvre, de conception-réalisation, de performance et les partenariats d'innovation

Savoir achever la procédure : le rejet des candidatures et des offres, signer le marché et aviser de son attribution

• **Sécuriser l'exécution du marché public**

Maîtriser le paiement du titulaire du marché : calculer le prix du marché, les avances, les acomptes et les retenues de garantie régulières

Procéder à la cession ou au nantissement de créances

Contrôler les sous-traitants : les régimes de l'acceptation et de l'agrément et maîtriser la procédure de paiement des sous-traitants

Maîtriser la procédure de modification des obligations contractuelles : conditions de passation et d'exécution des avenants

Horaires :

8h30 : Accueil des participants / 9h00 : Début de la journée

12h30 : Déjeuner avec l'ensemble des participants

17h30 : Fin de la journée

Bulletin d'Inscription

À retourner à Pénélope Vincent / Groupe Moniteur
Fax : +33 (0)1 77 92 98 17
Antony Parc II - 10, place du Général de Gaulle
BP 20156 - 92186 Antony Cedex

Mme M.

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél. : Port. :

E-mail :@.....

Société :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Cedex : Pays :

N° TVA intracommunautaire :

N° Commande interne :

N° de Siren :

Organisme payeur et adresse de facturation (si différents) :

.....

.....

Je m'inscris et je choisis :

- La conférence « RÉFORME DES MARCHÉS PUBLICS » du 14 avril 2016
 La Formation « NOUVEAU CODE DES MARCHÉS PUBLICS »
du 12 et 13 mai 2016

Tarif spécial abonnés

<input type="checkbox"/> 1 Jour 665 € HT / 798 € TTC	<input type="checkbox"/> 2 Jours 1 395 € HT / 1 674 € TTC	<input type="checkbox"/> 3 Jours 1 795 € HT / 2 154 € TTC
---	--	--

Inscrivez-vous à plusieurs et bénéficiez de nos tarifs dégressifs :
<http://evenements.infopro-digital.com/lemoniteur/>

- Je joins un chèque de.....€ TTC à l'ordre du Groupe Moniteur
 J'enverrai mon paiement à réception de la facture
 J'accepte de recevoir des offres adressées par le Groupe Moniteur ou ses partenaires
 Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente qui sont accessibles à l'adresse : <http://evenements.infopro-digital.com/lemoniteur/cgv> et les accepte sans réserve.

Fait à :

Le :

Signature

Cachet de l'entreprise

Informations Pratiques

■ Conférence

Jeudi 14 avril 2016

MARRIOTT CHAMPS ELYSEES

70 Avenue des Champs-Élysées

75008 Paris

Métro : Franklin D. Roosevelt (lignes n° 1 et n° 9)

George V (ligne n° 1)

Parking : Claridge Champs-Élysées

(60, rue de Ponthieu 75008 Paris)

■ Formation complémentaire

Jeudi 12 et vendredi 13 mai 2016

La formation se tiendra à Paris,
le lieu exact vous sera précisé sur votre
convention envoyée avant le stage.

**Consultez les informations relatives cette
conférence sur notre site internet :**

[http://evenements.infopro-digital.com/
lemoniteur/conference-reforme-des-marches-
publics-2016-4187](http://evenements.infopro-digital.com/lemoniteur/conference-reforme-des-marches-publics-2016-4187)

VOUS ÊTES CONCERNÉS :

Fonctions :

- Maîtrise d'ouvrage publique (Etat, établissements publics, collectivités territoriales, établissements publics locaux, bailleurs sociaux, hôpitaux) • Architectes • Bureaux d'études
- Entreprises de la construction • Cabinets d'avocats •

Conditions générales de vente

Les conférences et formations des Rencontres Le Moniteur sont organisées par Groupe Moniteur. Groupe Moniteur est un organisme de formation déclaré sous le numéro d'activité 11 75 222 73 75 auprès du préfet de Paris. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat et ce en vertu de l'article L.6352-12 du code du travail.

Tarifs valables jusqu'à la date des événements. TVA : 20 %. Les informations à caractère personnel recueillies ci-dessus par Groupe Moniteur société par actions simplifiée au capital de 333 900 euros. Siège social : Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle - La Croix de Berny - BP 20 156 - 92186 ANTONY CEDEX, immatriculé au R.C.S. NANTERRE sous le n°403 080 823 font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont nécessaires à notre société pour traiter votre commande, et sont enregistrées dans notre fichier de clients.

Groupe Moniteur ou toute société du groupe INFOPRO digital pourra vous envoyer des communications relatives à nos activités. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 août 2004 (art. 34 et s.) vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression sur l'ensemble des données qui vous concernent. Pour exercer ces droits, vous pouvez écrire au service clientèle situé au 10, place du Général de Gaulle - 92160 ANTONY. Retrouvez l'intégralité des modalités d'inscription et conditions générales de vente sur <http://evenements.infopro-digital.com/lemoniteur/cgv>